

Mesures Salariales 2022 : Des clopinettes pour les Postiers-ères !

Le 09 mars 2022, l'accord portant sur les mesures salariales pour l'année 2022 a été signé par les organisations syndicales CFTD, FO, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC/CFTC. Les Postiers-ères, quel que soit leur statut, attendaient des mesures concrètes pour 2022 mais aussi des mesures de rattrapage pour les années précédentes.



NAO 2022 : RAS-LE-BOL ET COLÈRE DES POSTIERS-ÈRES !

Les négociations salariales 2022 (NAO) avec La Poste ont débuté et se sont terminées dans un contexte social qui pointe les problématiques de rémunération et de pouvoir d'achat, dans tous les territoires et dans toute la société. Les prix explosent, notamment de l'énergie et des céréales dans une situation sanitaire ou géopolitique incertaine.

ALORS QUE LES POSTIERS-ÈRES NE MÉNAGENT PAS LEURS EFFORTS DEPUIS LE DÉBUT DE CETTE CRISE SANITAIRE, LA DIRECTION LEUR DONNE DES CLOPINETTES !

Salariés classes I.2 à II.3 :

Une enveloppe d'augmentation de 2,50% et, pour les premiers niveaux de la grille salariale de 3,15% à 4,24% :

- ⇒ Une augmentation générale de 2%.
- ⇒ Une progression moyenne à l'ancienneté de 0,50 %.
- ⇒ L'amélioration de la grille de points pour les 3 premiers échelons du I.2 et les deux premiers niveaux du I.3.
- ⇒ Évolution des premiers niveaux de grille en octobre 2021 et janvier 2022.

Salariés et fonctionnaires des Groupes A et B :

⇒ Une enveloppe de 2,50% d'augmentation individuelle, dont 1 % d'augmentation minimale pour les postiers appréciés 1 ou 2 et relevant du groupe A.

- ⇒ Enveloppe de 0,50% pour les mesures de promotion et progression de carrières.
- ⇒ Enveloppe de 0,50% pour les directeurs d'établissement et directeurs de secteur.

Salariés classes III.1 à III.3 :

Une enveloppe de 2,50% répartie entre :

- ⇒ 1,30 % d'augmentation générale.
- ⇒ 1,20 % d'augmentation individuelle.

Les augmentations seront effectives sur la paie du mois de mai 2022, avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2022.

SUD PTT N'A PAS SIGNÉ LES ACCORDS SALARIAUX, CAR, COMME VOUS, NOUS LES CONSIDÉRONS INJUSTIFIÉS ET TROP LOIN DES BESOINS DES POSTIERS-ÈRES !

SUD APT 13 - Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques des Bouches-du-Rhône

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02 - Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Mail : sud13poste@orange.fr / Site internet : www.sudptt13.org / Facebook : www.facebook.com/sudpimpa

Malgré des bénéfices historiques (+ 2 milliards de bénéfices et 700 millions versés aux actionnaires !), La Poste est en mode Arpagon avec des augmentations salariales largement inférieures à l'inflation et un intéressement diminué de moitié au moyen d'une magouille comptable qui divise les résultats par deux.



AUTRES MESURES



Au 1^{er} avril 2022 :

- 10% d'augmentation de l'indemnité transport pour l'utilisation du véhicule personnel.
- 2 centimes d'euros de plus par kilomètre pour les indemnités kilométrique.
- 2,50% d'augmentation pour les minima conventionnels.
- 400 000 euros consacrés à l'égalité femmes-hommes.
- 800 000 euros d'aide dédiés aux familles monoparentales rencontrant des difficultés financières transitoires.

Au 1^{er} juillet 2022 :

- 2,50% d'augmentation pour le complément de rémunération.
- 2,50% d'augmentation pour la prime ultra marine.



► **STOP AUX SIGNATURES D'ACCORDS SOCIAUX, INTÉRESSEMENT, ... QUI NE FONT QU'ACCOMPAGNER LA DÉGRADATION DE NOTRE QUOTIDIEN !**

► **STOP AUX PRIMETTES OU RÉMUNÉRATIONS VARIABLES SUR-OBJECTIVÉES OU LIÉES AUX ARRÊTS MALADIE OU AUX JOURS DE GRÈVES...**

Exigeons toutes et tous ensemble de réelles augmentations de salaire correspondant à notre travail, 300 euros nets d'augmentation immédiate par mois, 3 euros de l'heure de nuit, un 13^{ème} mois, le II.1 grade de base et son équivalent pour les agents sur les grades de reclassement... les revendications salariales ne manquent pas !



LA DIRECTION DE LA POSTE ET CERTAINES ORGANISATIONS SYNDICALES N'ENTENDENT PAS, OU NE VEULENT PAS ENTENDRE LA GROGNE DES POSTIERS-ÈRES ET POURTANT IL Y A URGENCE À RÉAGIR !

SUD PTT, LE SYNDICAT QUI REVENDIQUE DE RÉELLES AUGMENTATIONS DE SALAIRE ET UN 13ÈME MOIS POUR TOUTES ET TOUS... AU LIEU DE PRIMETTES !



Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02

Mail : sud13poste@orange.fr

Tél : 04.91.11.63.30

Site internet : www.sudptt13.org

Facebook : www.facebook.com/sudpicmpa

